

RCS : NIORT  
Code greffe : 7901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NIORT atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2008 B 00254  
Numéro SIREN : 507 474 112  
Nom ou dénomination : QUIFINANCE

Ce dépôt a été enregistré le 18/09/2019 sous le numéro de dépôt 3887

# Greffe du tribunal de commerce de NIORT



## Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 18/09/2019

Numéro de dépôt : 2019/3887

Déposant :

Nom/dénomination : QUIFINANCE

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 507 474 112

N° gestion : 2008 B 00254



*[Signature]*

# Liasse Fiscale

①

BILAN — ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		QUIFINANCE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois *		1   2	
Adresse de l'entreprise		358 route D'AFFAIRES 79000 NIORT		Durée de l'exercice précédent *		1   2	
Numéro SIRET *		5   0   7   4   7   4   1   1   2   0   0   0   1   2				Néant <input type="checkbox"/> *	
				Exercice N clos le,		3   1   1   2   2   0   1   8	
				Bruit		Amortissements, provisions	
				1		2	
						Net	
						3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
Frais d'établissement *		AB		AC			
Frais de développement *		CX		CQ			
Concessions, brevets et droits similaires		AF		AG			
Fonds commercial (1)		AH		AI			
Autres immobilisations incorporelles		AJ		AK			
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL		AM			
Terrains		AN		AO			
Constructions		AP		AQ			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR		AS			
Autres immobilisations corporelles		AT		AU			
Immobilisations en cours		AV		AW			
Avances et acomptes		AX		AY			
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS		CT			
Autres participations		CU		CV		945 977	
Créances rattachées à des participations		BB		BC			
Autres titres immobilisés		BD		BE			
Prêts		BF		BG			
Autres immobilisations financières *		BH		BI			
TOTAL (II)		EJ		BK		945 977	
Matières premières, approvisionnements		BL		BM			
En cours de production de biens		BN		BO			
En cours de production de services		BP		BQ			
Produits intermédiaires et finis		BR		BS			
Marchandises		BT		BU			
Avances et acomptes versés sur commandes		BV		BW			
Clients et comptes rattachés (3)*		BX		BY			
Autres créances (3)		BZ		CA		240 462	
Capital souscrit et appelé, non versé		CB		CC			
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)		CD		CE			
Disponibilités		CF		CG		26 588	
Charges constatées d'avance (3)*		CH		CI			
TOTAL (III)		CJ		CK		267 051	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW					
Frais de remboursement des obligations (V)		CM					
Écarts de conversion actif * (VI)		CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO		1A		1 213 028	
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP		(3) Part à plus d'un an :	
Clause de réserve de propriété *		Immobilisations :		Stocks :		Créances :	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

DES EXPERTS A VOTRE SERVICE

**FITECO**  
Expertise comptable - Conseil - Audit



Handwritten signature and initials

*[Handwritten signature]*



*[Handwritten signature]*

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

②

**BILAN — PASSIF** avant répartition

DGFIP N° 2051 SD 2019

Désignation de l'entreprise		QUIFINANCE		Exercice N	
				Néant <input type="checkbox"/> *	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé ..... 138 912..)	DA	138 912		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, .....	DB			
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence BK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	13 891		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	200 906		
	Report à nouveau	DH	(59 472)		
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	(11 126)		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK	18 407		
		<b>TOTAL (I)</b>	DL	301 518	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	<b>TOTAL (II)</b>	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	<b>TOTAL (III)</b>	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	16		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	892 012		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	17 886		
	Dettes fiscales et sociales	DY			
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Compte régularisé	Autres dettes	EA	1 596		
	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	<b>TOTAL (IV)</b>	EC	911 510		
	Écarts de conversion passif *	ED			
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE	1 213 028		
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		Écart de réévaluation libre	1D		
		Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus values à long terme *	1F			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	911 510			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	16			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

DES EXPERTS A VOTRE SERVICE

**FITECO**  
Expertise comptable - Conseil - Audit



*Signature*

aly



*De la n.c.*

③ **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)**

DGFIP N° 2052 SD 2019

Formulaire obligatoire (article 55 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <b>QUIFINANCE</b>		Exercice N		Néant <input type="checkbox"/> *	
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires		Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC	
	Production vendue { biens * services * }	FD	FE	FF	
		FG	FH	FI	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	FK	FL	
	Production stockée *			FM	
	Production immobilisée *			FN	
	Subventions d'exploitation			FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)			FP	
	Autres produits (1) (11)			FQ	
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>				FR
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS	
	Variation de stock (marchandises)*			FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	
	Impôts, taxes et versements assimilés *			FX	
	Salaires et traitements *			FY	
	Charges sociales (10)			FZ	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { dotations aux amortissements * dotations aux provisions			GA
					GB
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GC
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD	
	Autres charges (12)			GE	
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>				GF	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>				GG	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *		(III)	GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré *		(IV)	GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM	
	Différences positives de change			GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO	
<b>Total des produits financiers (V)</b>				GP	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *			GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	
	Différences négatives de change			GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT	
<b>Total des charges financières (VI)</b>				GU	
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>				GV	
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>				GW	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) \* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.

DES EXPERTS A VOTRE SERVICE

**FITECO**  
Expertise comptable - Conseil - Audit



*Handwritten signature and initials*

*dh*



*De la n.c.*

④ **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)**

DGFIP N° 2053-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		QUIFINANCE		Néant <input type="checkbox"/> *		
				<b>Exercice N</b>		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>			HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>			HH		
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>						
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			HI			
Impôts sur les bénéfices *			IJ			
			HK		(5 564)	
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>				HL	3 748	
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>				HM	14 874	
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>						
				HN	(11 126)	
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	
	(3)	Dont	Crédit bail mobilier *		HP	
			Crédit bail immobilier		HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	3 748
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX	
	(6ter)	Dont	amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC	
			amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD	
	(9)	Dont transferts de charges			A1	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles facultatives		A6	obligatoires	A9	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :				Exercice N	
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N	
				Charges antérieures	Produits antérieurs	

SAGE Experts-comptables Janvier 2019 : Etat préparatoire.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

DES EXPERTS A VOTRE SERVICE



*Handwritten signature and initials*

01



*Signature*

**ANNEXE**



DES EXPERTS A VOTRE SERVICE

**FITECO**  
Expertise comptable Conseil - Audit



## Préambule

L'exercice social clos le 31/12/2018 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2017 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 213 027,65 E.

Le résultat net comptable est une perte de 11 126,45 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 26/04/2019 par les dirigeants.




## Principes comptables généraux

Les comptes annuels ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 et les articles L123-12 à L123-28 du Code de Commerce :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.



## Règles et méthodes comptables

### Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'acquisition.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

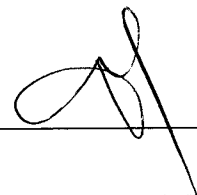
Les participations financières sont comptabilisées à leur coût d'achat ou à leur valeur d'apport. Leur valeur d'inventaire est appréciée en fonction de la quote-part de l'actif net réévalué, de la rentabilité et de la valeur économique présente ou future des titres. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition des titres, sont rattachés à ce coût d'acquisition.

### Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée, lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.



## Notes sur le bilan actif

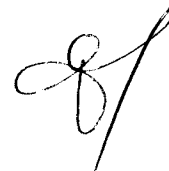
Immobilisations brutes	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles Immobilisations corporelles Immobilisations financières	945 977			945 977
<b>TOTAL</b>	<b>945 977</b>			<b>945 977</b>

Amortissements et dépréciations	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles Immobilisations corporelles Titres mis en équivalence Autres Immobilisations financières				
<b>TOTAL</b>				

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
<b>TOTAL</b>				

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé Actif circulant et charges d'avance	240 462	240 462	
<b>TOTAL</b>	<b>240 462</b>	<b>240 462</b>	

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières Clients et comptes rattachés Autres créances Disponibilités	3 748
<b>TOTAL</b>	<b>3 748</b>



## Notes sur le bilan passif

Mouvements des titres	Nombre	Val. Nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	8682	16,00	138 912
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
<b>Titres en fin d'exercice</b>	<b>8682</b>	<b>16,00</b>	<b>138 912</b>

Nature des provisions	Ouverture	Augment.	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Clôture
Provisions réglementées	18 407				18 407
Provisions pour risques et charges					
<b>TOTAL</b>	<b>18 407</b>				<b>18 407</b>

Etat des dettes	Montant total	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	16	16		
Dettes financières diverses	892 012	292 012	250 000	350 000
Fournisseurs	17 886	17 886		
Dettes fiscales et sociales				
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	1 596	1 596		
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL</b>	<b>911 510</b>	<b>311 510</b>	<b>250 000</b>	<b>350 000</b>

Charges à payer par postes du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	16
Emprunts et dettes financières divers	
Fournisseurs	5 410
Dettes fiscales et sociales	
Autres dettes	
<b>TOTAL</b>	<b>5 426</b>



## Notes sur le compte de résultat

### Impôts sur les bénéfices

A partir de l'exercice ouvert au 01/01/2009, la société QUIFINANCE est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SAS QUIFINANCE. Elle agit en qualité de tête de groupe.

En effet, la société QUIFINANCE a opté pour le régime de l'intégration fiscale prévu à l'article 223 A du CGI à compter du 01/01/2009.

Le groupe est composé des sociétés suivantes :

- SAS QUIFINANCE, société mère
- SAS MARTICHEL, société fille

### Convention de répartition de l'impôt sur les sociétés

La convention d'intégration fiscale est établie en retenant les modalités suivantes :

- les charges d'impôt sont supportées par les sociétés intégrées comme en l'absence d'intégration fiscale
  - les économies d'impôt réalisées par le groupe sont conservées par la société mère et constituent pour cette dernière un produit immédiat.
- Si l'économie provient de déficits réalisés par les filiales, lorsque ces dernières redeviendront bénéficiaires, la société mère supportera alors une charge d'impôt.

A ce titre, elle bénéficie d'une économie d'impôt résultant de l'intégration fiscale pour un montant de 5 564 euros.





**QUIFINANCE**  
**Société par actions simplifiée**  
**au capital de 138 912 euros**  
**Siège social : 358 route d'Aiffres, 79000 NIORT**  
**RCS NIORT 507 474 112**

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE**  
**DU 28 JUIN 2019**

**Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018**

**DEUXIÈME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2018 s'élevant à -11 126 euros de la manière suivante :

Report à nouveau antérieur :	-59 472 euros
Au compte "report à nouveau" S'élevant ainsi à -70 598 euros	-11 126 euros

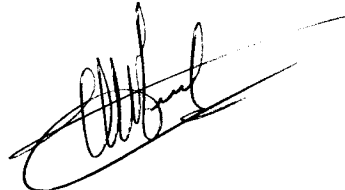
Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

**Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 28 juin 2019**

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES VOIX DES ASSOCIES.

*" Bonne copie certifiée conforme  
Le Président "*

Certifié conforme  
Le Président  
Fabrice QUIRIE



# Sacopal

5 rue Albert Londres  
B.P. 20303  
44303 Nantes Cedex 3  
Tél. : 02 40 50 12 61

## QUIFINANCE

Société par actions simplifiée au capital de 138 912 euros  
Siège social : 358 route d'Aiffres  
79000 NIORT

RCS NIORT 507 474 112

---

## RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2018

Siège social : 5 rue Albert Londres – BP 20303 – 44303 NANTES CEDEX 3  
S.A. au capital de 40 000 euros – RCS Nantes 334 039 500 – Société de Commissariat aux Comptes



---

## QUIFINANCE

Société par actions simplifiée au capital de 138 912 euros  
Siège social : 358 route d'Aiffres  
79000 NIORT

RCS NIORT 507 474 112

---

### Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

À l'assemblée générale de la société QUIFINANCE

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société QUIFINANCE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société QUIFINANCE à la fin de cet exercice.

#### Fondement de l'opinion

##### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

##### Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

L'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des immobilisations financières (titres de participation).

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Nantes, le 13 juin 2019

Le Commissaire aux Comptes  
SACOPAL



Vincent PIERRE

## Bilan Actif

	31/12/2018			31/12/2017
	Brut	Amort. & dép.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (0)				
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et licences				
Fonds commercial (1)				
Autres				
Avances et acomptes				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)</b>				
Participations mises en équivalence				
Autres participations	945 977		945 977	945 977
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres				
<b>ACTIF IMMOBILISÉ (I)</b>	<b>945 977</b>		<b>945 977</b>	<b>945 977</b>
<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
Matières premières et autres approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
<b>CRÉANCES D'EXPLOITATION (3)</b>				
Clients et comptes rattachés				
Autres créances	240 462		240 462	365 229
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	26 588		26 588	27 678
Charges constatées d'avance (3)				2 056
<b>ACTIF CIRCULANT (II)</b>	<b>267 051</b>		<b>267 051</b>	<b>394 963</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
<b>TOTAL GÉNÉRAL (0 à V)</b>	<b>1 213 028</b>		<b>1 213 028</b>	<b>1 340 940</b>
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

**SACOPAL**  
Commissaires aux Comptes

DES EXPERTS A VOTRE SERVICE

**FITECO**  
Expertise Comptable Conseil Audit



*Signature*

## Bilan Passif

	31/12/2018	31/12/2017
	Net	Net
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital (dont versé : 138 912 )	138 912	138 912
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale	13 891	13 891
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	200 906	200 906
Report à nouveau	-59 472	-41 553
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	<b>-11 126</b>	<b>-17 919</b>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	18 407	18 407
<b>CAPITAUX PROPRES (I)</b>	<b>301 518</b>	<b>312 644</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>AUTRES FONDS PROPRES (II)</b>		
<b>PROVISIONS</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>PROVISIONS (III)</b>		
<b>DETTES FINANCIÈRES (1-3)</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	16	100 770
Emprunts et dettes financières divers	892 012	920 731
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	17 886	5 200
Dettes fiscales et sociales		
<b>DETTES DIVERSES</b>		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 596	1 596
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
<b>DETTES (IV)</b>	<b>911 510</b>	<b>1 028 296</b>
Écarts de conversion passif (V)		
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	<b>1 213 028</b>	<b>1 340 940</b>
(1) Dont à plus d'un an		100 770
Dont à moins d'un an		
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	16	13
(3) Dont emprunts participatifs		

**SACOPAL**  
Commissaires aux Comptes

**FITECO**  
Expertise Comptable - Cabinet Arel

DES EXPERTS A VOTRE SERVICE



*Signature*

## Compte de Résultat

	31/12/2018			31/12/2017
	France	Exportation	Total	Total
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION (1)</b>				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)				
<b>Chiffres d'affaires nets</b>				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges				
Autres produits				
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)</b>				
<b>CHARGES D'EXPLOITATION (2)</b>				
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock				
Autres achats et charges externes (5)			8 523	8 405
Impôts, taxes et versements assimilés				
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Dotations aux amortissements sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges				
Autres charges			1	
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)</b>			<b>8 524</b>	<b>8 405</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>			<b>-8 524</b>	<b>-8 405</b>
Quote-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>				
De participations (3)			3 748	6 139
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières placement				
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)</b>			<b>3 748</b>	<b>6 139</b>
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>				
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)			11 914	24 608
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)</b>			<b>11 914</b>	<b>24 608</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>			<b>-8 166</b>	<b>-18 469</b>
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>			<b>-16 690</b>	<b>-26 874</b>

SACOPAL  
Commissaires aux Comptes

DES EXPERTS A VOTRE SERVICE

 FITECO  
Fédération Française des Comptables - Comité AUC

## Compte de Résultat (suite)

	31/12/2018	31/12/2017
	Total	Total
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
<b>TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)</b>		
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
<b>TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)</b>		
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)</b>		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	-5 564	-8 955
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>	<b>3 748</b>	<b>6 139</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>	<b>14 874</b>	<b>24 058</b>
<b>BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – Total des charges)</b>	<b>-11 126</b>	<b>-17 919</b>
(1) Dont produits sur exercices antérieurs		
(2) Dont charges sur exercices antérieurs		
(3) Dont produits entreprises liées		
(4) Dont intérêts entreprises liées		
(5) Dont Crédit-bail mobilier		
(6) Dont Crédit-bail immobilier		

**SACOPAL**  
Commissaires aux Comptes

DES EXPERTS A VOTRE SERVICE

**FITECO**  
Expertise comptable - Compté - Audit



*Signature*

**ANNEXE**

**SACOPAL**  
**Commissaires aux Comptes**

DES EXPERTS A VOTRE SERVICE

 **FITECO**  
Expertise comptable Conseil Audit



*Signature*

## Préambule

L'exercice social clos le 31/12/2018 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2017 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 213 027,65 E.

Le résultat net comptable est une perte de 11 126,45 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 26/04/2019 par les dirigeants.

**SACOPAL**  
**Commissaires aux Comptes**

DES EXPERTS A VOTRE SERVICE

 **FITECO**  
Expertise comptable - Compt. Audit

## Principes comptables généraux

Les comptes annuels ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 et les articles L123-12 à L123-28 du Code de Commerce :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

**SACOPAL**  
Commissaires aux Comptes

DES EXPERTS A VOTRE SERVICE

 **FITECO**  
Expertise comptable - Compt. Audit

## Règles et méthodes comptables

### Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'acquisition.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les participations financières sont comptabilisées à leur coût d'achat ou à leur valeur d'apport. Leur valeur d'inventaire est appréciée en fonction de la quote-part de l'actif net réévalué, de la rentabilité et de la valeur économique présente ou future des titres. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition des titres, sont rattachés à ce coût d'acquisition.

### Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée, lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

**SACOPAL**

**Commissaires aux Comptes**

DES EXPERTS A VOTRE SERVICE

**FITECO**  
Expertise Comptable - Contrôle Audit

## Notes sur le bilan actif

Immobilisations brutes	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles Immobilisations corporelles Immobilisations financières	945 977			945 977
<b>TOTAL</b>	<b>945 977</b>			<b>945 977</b>

Amortissements et dépréciations	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles Immobilisations corporelles Titres mis en équivalence Autres Immobilisations financières				
<b>TOTAL</b>				

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
<b>TOTAL</b>				

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé Actif circulant et charges d'avance	240 462	240 462	
<b>TOTAL</b>	<b>240 462</b>	<b>240 462</b>	

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières Clients et comptes rattachés Autres créances Disponibilités	3 748
<b>TOTAL</b>	<b>3 748</b>

**SACOPAL**  
Commissaires aux Comptes

DES EXPERTS A VOTRE SERVICE

 **FITECO**  
Expertise Comptable Conseil Audit

## Notes sur le bilan passif

Mouvements des titres	Nombre	Val. Nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	8682	16,00	138 912
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
<b>Titres en fin d'exercice</b>	<b>8682</b>	<b>16,00</b>	<b>138 912</b>

Nature des provisions	Ouverture	Augment.	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Clôture
Provisions réglementées	18 407				18 407
Provisions pour risques et charges					
<b>TOTAL</b>	<b>18 407</b>				<b>18 407</b>

Etat des dettes	Montant total	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	16	16		
Dettes financières diverses	892 012	292 012	250 000	350 000
Fournisseurs	17 886	17 886		
Dettes fiscales et sociales				
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	1 596	1 596		
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL</b>	<b>911 510</b>	<b>311 510</b>	<b>250 000</b>	<b>350 000</b>

Charges à payer par postes du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	16
Emprunts et dettes financières divers	
Fournisseurs	5 410
Dettes fiscales et sociales	
Autres dettes	
<b>TOTAL</b>	<b>5 426</b>

SACOPAL  
Commissaires aux Comptes

DES EXPERTS A VOTRE SERVICE

**FITECO**  
Expertise comptable - Conseil - Audit



*Signature*

## Notes sur le compte de résultat

### Impôts sur les bénéfices

A partir de l'exercice ouvert au 01/01/2009, la société QUIFINANCE est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SAS QUIFINANCE. Elle agit en qualité de tête de groupe.

En effet, la société QUIFINANCE a opté pour le régime de l'intégration fiscale prévu à l'article 223 A du CGI à compter du 01/01/2009.

Le groupe est composé des sociétés suivantes :

- SAS QUIFINANCE, société mère
- SAS MARTICHEL, société fille

### Convention de répartition de l'impôt sur les sociétés

La convention d'intégration fiscale est établie en retenant les modalités suivantes :

- les charges d'impôt sont supportées par les sociétés intégrées comme en l'absence d'intégration fiscale
  - les économies d'impôt réalisées par le groupe sont conservées par la société mère et constituent pour cette dernière un produit immédiat.
- Si l'économie provient de déficits réalisés par les filiales, lorsque ces dernières redeviendront bénéficiaires, la société mère supportera alors une charge d'impôt.

A ce titre, elle bénéficie d'une économie d'impôt résultant de l'intégration fiscale pour un montant de 5 564 euros.

**SACOPAL**  
Commissaires aux Comptes

DES EXPERTS A VOTRE SERVICE

 **FITECO**  
Expertise comptable - Conseil - Audit

## Tableau des filiales et participations

Filiales et participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex
<b>I – Renseignements détaillés concernant les filiales &amp; participations</b>										
→ Filiales (plus de 50% du capital détenu)										
SAS MARTICHEL	154 880	1 355 981	100	927 570	927 570	219 527		7 766 051	413 007	
→ Participations (10 à 50 % du capital détenu)										
<b>II – Renseignements globaux concernant les autres filiales &amp; participations</b>										
→ Filiales non reprises en I :										
a) Françaises										
b) Etrangères										
→ Participations non reprises en I :										
a) Françaises										
b) Etrangères										

**SACOPAL**  
Commissaires aux Comptes

DES EXPERTS A VOTRE SERVICE

**FITECO**  
Expertise comptable Conseil Audit



*[Signature]*